



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.35

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : Gestion des Ressources et Moyens

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Ce budget primitif est avant tout marqué par la continuité de la politique de stabilité fiscale, puisque les taux fiscaux sont restés stables depuis 2001, ce qui nous place parmi les très rares communes de même strate à avoir pu continuer cette stabilité sur une aussi longue période.

Ceci a pu être réalisé grâce à une gestion rigoureuse, avec une implication de tous les services, ainsi qu'à un effort particulièrement marqué pour optimiser les recettes et les recherches de financement.

Le budget primitif reprend les grandes lignes présentées dans le débat d'orientations budgétaires lors de sa présentation au Conseil Municipal du 9 décembre 2009 et répond aux grands objectifs suivants:

- la maîtrise des grands équilibres budgétaires
- des dépenses d'équipement en progression
- la poursuite du désendettement

2010.35 - COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 42
Contre	: 13

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Les grandes orientations de la section de fonctionnement se caractérisent :

a) En recettes :

Par une évolution globale positive des recettes liée d'une part à l'évolution du produit fiscal (impôts ménages et reversement de taxe professionnelle de la CPA) et d'autre part à l'augmentation des dotations , liée notamment à une revalorisation de la DGF dûe à la prise en compte dans son calcul des dernières données du recensement de population ainsi qu'à la ré-inscription du montant de la DSU, la Ville étant de nouveau éligible à cette dotation.

Cette évolution de recettes nous a permis de compenser les baisses de recettes « conjoncturelles » liées à la crise économique que nous avons dû supportées et qui ont affecté particulièrement le montant du produit des jeux, les droits de mutation, le fonds de compensation de la taxe professionnelle..

b) En dépenses :

Par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui n'augmentent globalement que de + 1,4 %, caractérisée par:

- une croissance modérée de la masse salariale
- le maintien du montant des subventions aux associations
- un effort sur le montant alloué aux fluides (électricité, carburant)
- une baisse sensible des intérêts de la dette obtenue grâce à la gestion active de la dette, qui nous a permis d'effectuer des arbitrages intéressants pour bénéficier des conditions favorables du marché monétaire sur les emprunts à taux indexés, ce qui a généré des économies importantes sur les intérêts de la dette.

La section d'investissement présente quant à elle des dépenses d'investissement qui se maintiennent à un niveau soutenu , à hauteur de plus de 41 millions d'euros, en progression par rapport à l'année dernière, avec une amélioration de l'auto-financement.

A ces 41 millions d'euros, s'ajoutent les investissements réalisés par les budgets annexes et qui s'élèvent cette année à 24 363 000 € (19 298 000 € en 2009) auxquels se rajoutent les investissements réalisés par la CPA sur le territoire d'Aix, d'un montant de plus de 9 millions d'euros, soit un investissement public global de plus de 74 millions d'euros.

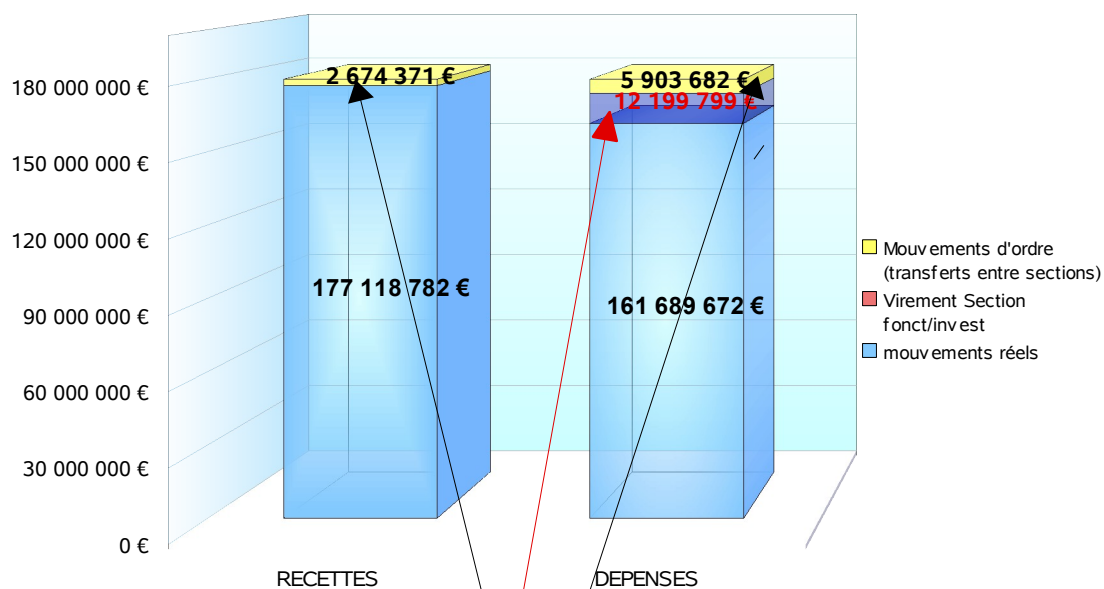
Je vous invite maintenant, mes chers Collègues à examiner en détail ce projet de budget primitif qui vous est présenté.

I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget primitif 2010 s'équilibre à 179 793 153 € en fonctionnement et à 86 439 340 € en investissement.

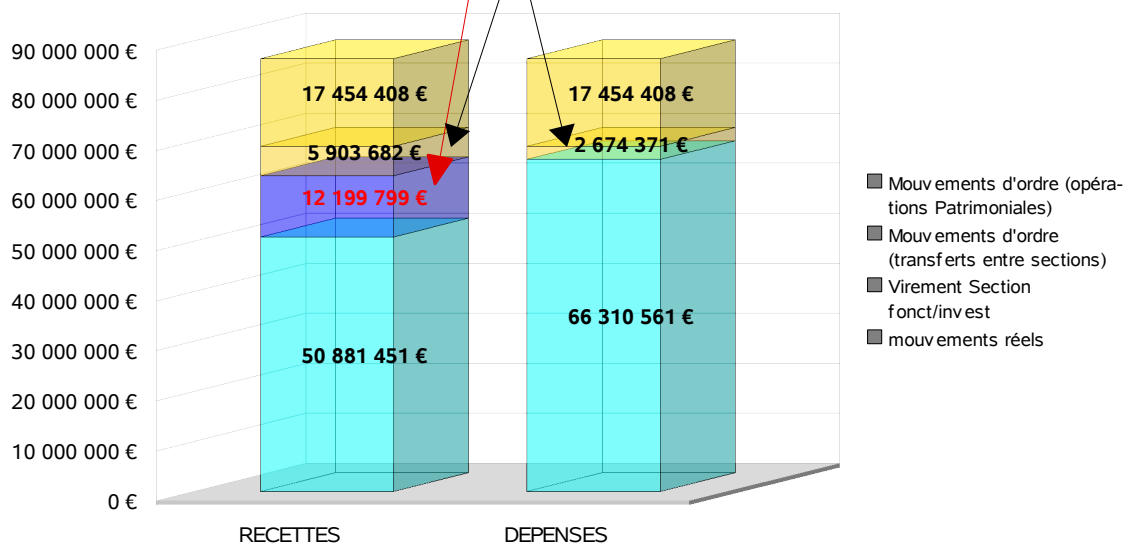
Fonctionnement 179 793 153 €

FONCTIONNEMENT



Investissement 86 439 340 €

INVESTISSEMENT



Le prélèvement sur la section de fonctionnement (12 199 799 €) et les ressources propres de la section d'investissement (16 452 354 €) couvrent largement les 24 251 840 € de remboursement de capital de la dette (dont 10 300 000 € pour la dette classique et 13 951 840 € pour le crédit long terme renouvelable). Cette condition essentielle de l'équilibre réel du budget se trouve donc respectée.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2009 / BUDGET PRIMITIF 2010

α) – Fonctionnement

RECETTES 2009

173 529 179 €

RECETTES 2010

177 118 782 €

DEPENSES 2009

159 489 179 €

DEPENSES 2010

161 689 672€

β) Investissement

RECETTES 2009

53 725 235 €

RECETTES 2010

50 881 451 €

DEPENSES 2009

67 765 235 €

DEPENSES 2010

66 310 561 €

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à **179 793 153 €** en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à **18 103 481 €** en dépenses et **2 674 371 €** en recettes.

Les 18 103 481 € de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

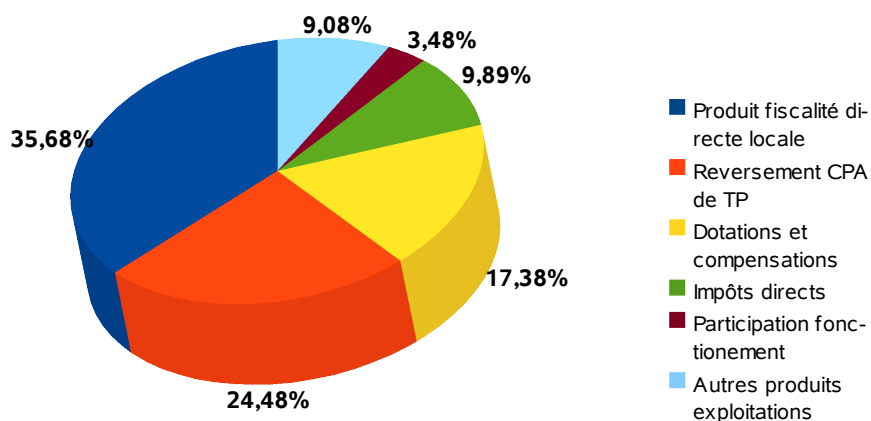
- 5 803 682 € de dotation aux amortissements et provisions
- 12 199 799 € de virement à la section d'investissement
- 100 000 € de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les 2 674 371 € de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections dont notamment :

- reprise sur provisions du titre émis à l'encontre du Country Club de 338 433 €
- 500 000 € de reprise sur provision pour dépréciation d'actifs
- régularisation de la reprise sur provisions de 1 829 389 € liés à la sortie des actifs de la Ville suite à la liquidation de la SEMETA

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

177 118 782 €



Le volume des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2009 (173 529 179 €) se caractérise par :

- Une augmentation de plus de 2 800 000 € des produits de la fiscalité, liée notamment à l'impact du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales et au dynamisme de l'assiette d'imposition
- Une évolution positive du poste des dotations, de plus de 2 620 000 € qui s'explique notamment par :
 - une augmentation de la DGF de plus de 1 120 000 € liée particulièrement à la prise en compte des données du dernier recensement de population dans le calcul de la DGF
 - la ré-éligibilité de la Ville à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale qui nous permet une attribution de 1 500 000 €

Le montant de la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle baisse en revanche de plus de 574 000 € .

- Une nouvelle diminution du produit des jeux de 1 400 000 € sur 2010 qui se rajoute à la baisse sensible du produit de l'année dernière de 1 500 000 €, soit un manque à gagner cumulé de 2 900 000 € sur 2 ans
- Une baisse continue des droits de mutations de l'ordre de 800 000 € qui vient également se rajouter à la baisse de 300 000 € de 2009, soit une baisse cumulée de 1 100 000 € sur les 2 derniers exercices
- Le poste produits d'exploitation est affecté par:
 - La non reconduction en 2010 du loyer unique de 3 000 000 € perçue en 2009 dans le cadre du bail emphytéotique de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) mais qui est compensée par une recette du même montant correspondant au premier versement lié à l'exécution du protocole d'accord sur la prorogation de la dévolution de la gestion du programme immobilier « L'Esparelle » à la SACOGIVA ,présenté au conseil municipal du 9 Décembre 2009.

- un apport de recette lié à la mise en place en 2010 des nouvelles dispositions sur la taxe locale sur la publicité extérieure (loi du 4 août 2008), prévu à hauteur de 800 000 €

Produits de la fiscalité directe locale **63 200 000 €**

Contre 61 635 341 € l'année dernière pour tenir compte du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

Reversement de TP par la CPA **43 367 362 €**

Dont :

- Allocation de compensation : 24 914 371 €
- Dotation de solidarité communautaire : 18 452 991 €

Dotations et Compensations **30 788 012 €**

Dont :

- Part forfaitaire de la DGF : 25 220 000 €
- Dotation de solidarité urbaine : 1 520 000 €
- Dotation globale de décentralisation : 574 000 €
- Dotation spéciale instituteurs : 100 000 €
- Compensation Taxe Professionnelle 1 088 507 €
- Compensation Taxe Habitation 1 957 794 €

Impôts indirects et taxes **17 520 000 €**

Dont :

- Produit des jeux : 7 100 000 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 5 700 000 €
- Taxe sur l'électricité : 3 100 000 €

Participations fonctionnement **6 166 899 €**

Dont :

- Fonds de Concours CPA pour les équipements Culturels 3 000 000 €
- Contrat Petite Enfance 674 000 €
- Contrat Enfance Jeunesse 450 000 €

Autres Produits d'exploitation

16 076 509 €

Dont :

- Stationnement sur voirie 3 300 000 €
- Gestion Espace Public 2 700 000 €
- Loyers 1 157 500 €
- Redevance SACOGIVA 3 000 000 €

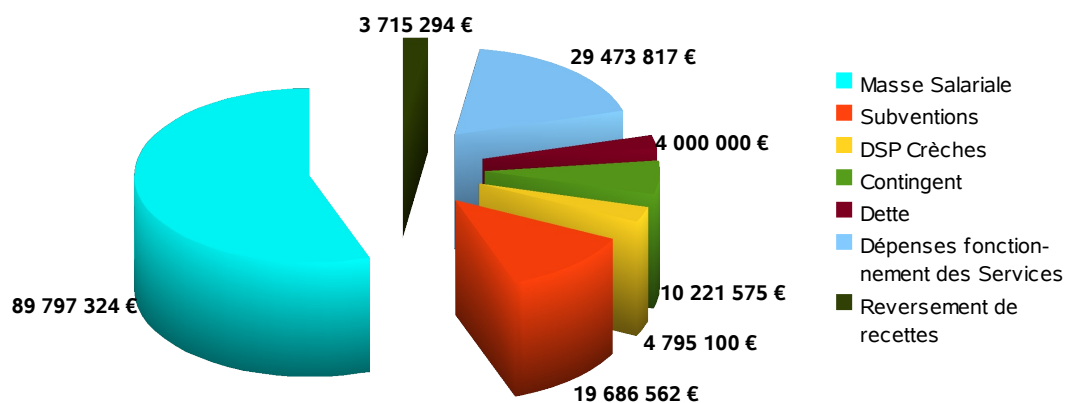
B/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

161 689 672 €

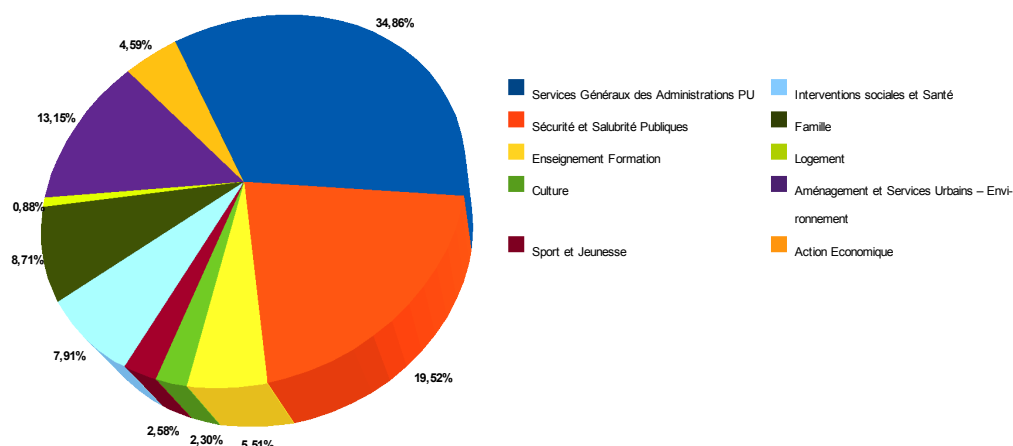
Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 159 489 179 € en 2009 à 161 689 672 € en 2010, soit de 1,4% .

Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement



Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement par Chapitres

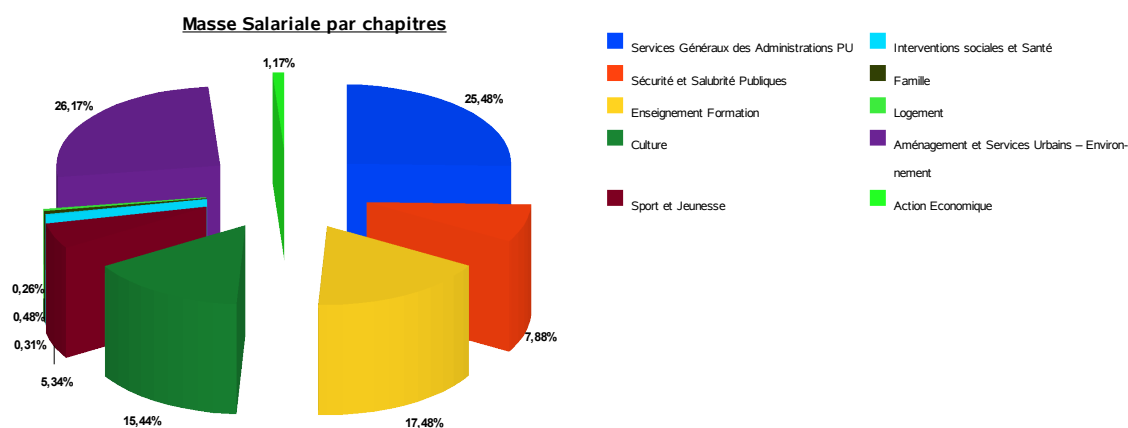


a) Les charges de personnel : 89 797 324 €

Elles constituent le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec un montant de **89 797 324 €** (chapitre 012) en 2010 contre 87 296 702 € en 2009.

L'évolution de 2,86% du poste personnel (chapitre 012) est lié à plusieurs facteurs:

- le point d'indice a été impacté par 2 augmentations de +0,5% en juillet et de +0,3% en octobre, soit une évolution cumulée de +0,8% du point d'indice
- un accroissement du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de +1%
- les effets de la mise en place de la revalorisation du régime indemnitaire et de la réforme des bas salaires qui vont faire l'objet d'un protocole pluri-annuel.
- La revalorisation des catégories B



b) Les subventions :

19 686 562 €

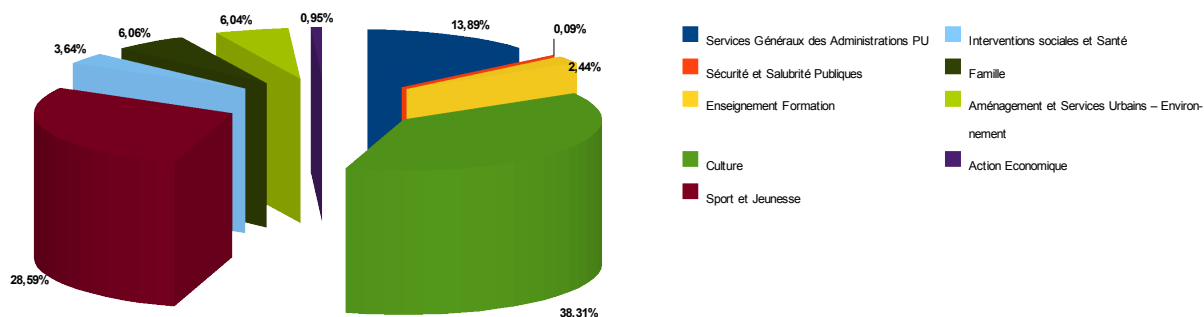
1) les subventions aux associations :

Elles représentent un montant global de 11 301 666 €, les plus importantes étant prévues pour :

● Le Festival International d'Art Lyrique :	1 145 000 €
● L'association du théâtre du Jeu de Paume :	915 000 €
● Les divers clubs sportifs conventionnés :	1 500 000 €
● La Mission Ville :	320 000 €
● Musique dans la rue:	220 000 €
● Théâtre danse littérature	745 000 €
● Le Centre Chorégraphique National :	300 000 €
● Marseille 2013:	156 187 €
● Le contrat enfance jeunesse :	454 453 €
● Crèches privées :	559 950 €

Leur répartition par secteur fonctionnel est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



2) Les subventions aux organismes publics **6 584 544 €**

- Le CCAS : 4 600 000 €
- L'Office Municipal du Tourisme : 1 600 000 €
- La Caisse des Ecoles : 384 544 €

3) Les subventions exceptionnelles **358 950 €**

c) Délégation de service public des crèches **4 795 100 €**

d) Contingent d'incendie **10 221 575 €**

e) Les dépenses de fonctionnement des services **29 473 817 €**

Affectées comme suit :

- Chapitre 920 « Administration Générale » 17 596 113 €
- Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques » 425 289 €
- Chapitre 922 « Enseignement, Formation » 1 625 545 €
- Chapitre 923 « Culture » 1 593 784 €
- Chapitre 924 « Sport et Jeunesse » 642 630 €
- Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé » 78 593 €
- Chapitre 926 « Famille » 5 119 500 €
- Chapitre 927 « Logement » 1 124 400 €
- Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement » 7 365 070 €

- Chapitre 929 « Action Economique » 1 106 087 €
 - Chapitres 931 , 933 et 936 « Opérations non ventilées » 1 307 000 €
- Total 29 473 817 €**

f) Reversement de recettes 3 715 294 €

- reversement taxe de séjour à l'Office du Tourisme 700 000 €
- reversement d'une partie du produit stationnement voirie
à la SEMEPA 2 615 294 €
- reversement au Casino dans le cadre des Manifestations
Artistiques de Qualité 400 000 €

g) L'intérêt de la dette 4 000 000 €

Ce poste a particulièrement baissé par rapport à 2009 (5 227 000 €) en raison de la baisse très sensible des taux variables.

La diversification de notre dette nous a donné la possibilité d'effectuer des arbitrages permettant de se positionner sur des index variables aux taux les plus faibles (TAM et TAG notamment) et donc de bénéficier au mieux de la baisse des taux du marché monétaire.

2010

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **86 439 340 €**, en incluant les mouvements d'ordre pour **20 128 779 €** en dépenses et **35 557 889 €** en recettes.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par crédit des comptes 20 et 23 (études et travaux en cours) et débit du compte 21 (immobilisations corporelles)

A/ Les recettes réelles d'investissement : 50 881 451 €

Le financement des investissements provient pour l'essentiel de:

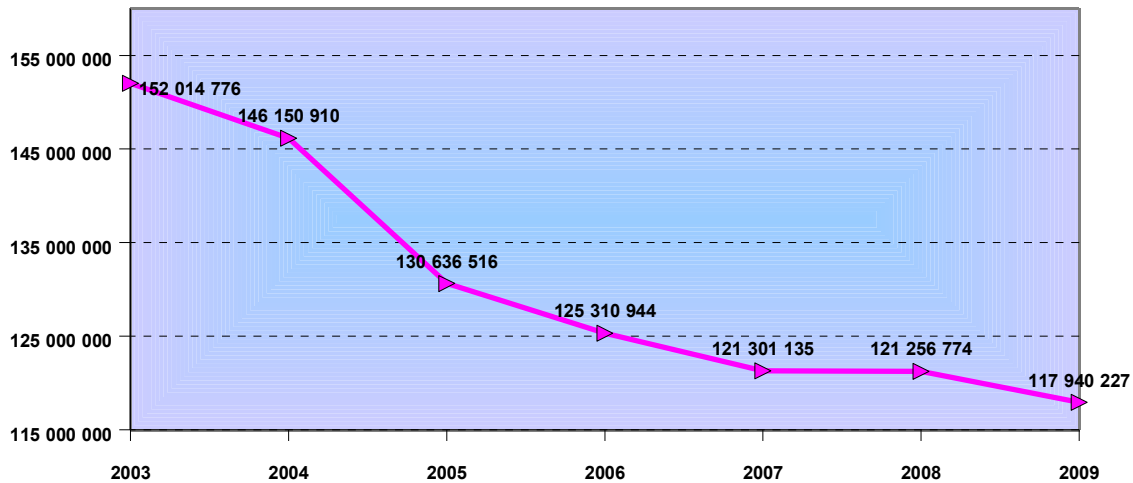
- l'auto-financement qui s'améliore
- des subventions
- des recettes propres (FCTVA, TLE, amendes de police etc)
- l'emprunt

L'emprunt est prévu pour un montant de **20 800 000 €** face à des dépenses d'équipement de **41 407 721 €**.(40 514 235 € au BP2009)

A côté de cet emprunt classique, la Ville conserve la possibilité de mobiliser, pour des périodes d'ajustement plus ou moins brèves, le crédit long terme renouvelable à hauteur de 13 105 000 € (10 360 000 € en 2009)

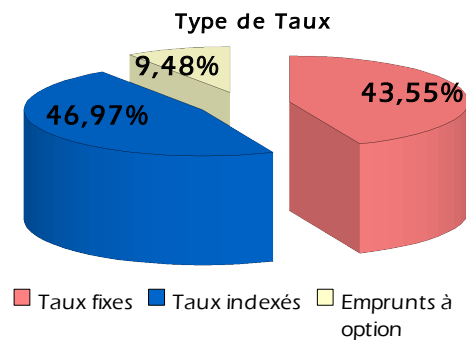
Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, et qui nous permettent d'éviter de contracter des emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



L'évolution du capital restant dû témoigne de la poursuite régulière du désendettement de la Ville

Répartition de l'Encours de la Dette par Taux



La part de la dette à taux indexés a évolué de 45,91% en 2009 à 46,97% en 2010, pour bénéficier des taux historiquement bas constatés en 2009.

De même, pour bénéficier des conditions favorables du marché, la part des emprunts à options a également légèrement progressé de 4,41% en 2009 à 9,4% en 2010. Ces emprunts à option ne constituent pas des produits à risque, les niveaux de taux étant connus ou déterminés quelque soit l'option retenue activée .

Les principales recettes traditionnelles externes de la section d'investissement sont les suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 5 150 000 €
- Le produit des amendes de police : 3 800 000 €
- Le produit de la taxe locale d'équipement : 800 000 €
- Les cessions d'immobilisations : 3 795 000 €
- Les subventions d'équipement attendues: 2 620 052 €

dont :

Subventions Etat

Club House Tennis Jas de Bouffan	100 000 €
CPER	132 000 €
Eglise de la Madeleine	200 000 €
Façade Hôtel de Ville	124 000 €
Hôtel château Renard	160 000 €
Hôtel de Pontevès	120 000 €
Hôtel Meynier d'Oppède	100 000 €

Subventions Région

Château de l'Horloge	280 250 €
----------------------	-----------

Subventions Département

Eglise de la Madeleine	125 000 €
Hôtel château Renard	100 000 €

B/ Les dépenses réelles d'investissement : 66 310 561 €

L'essentiel des dépenses réelles d'investissement est représenté par le remboursement du capital de la dette (dépense obligatoire) et les dépenses d'équipement.

Concernant le remboursement de la dette, 24 251 184 € ont été prévus au compte 16 (remboursement d'emprunts) pour financer :

- 10 300 000 € de remboursement d'emprunts classiques,
- 13 105 000 € au remboursement du Crédit Long Terme Renouvelable
- 846 840 € d'amortissement du CLTR.

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à **41 407 721 €**, en progression de plus de 893 000 € par rapport à l'année précédente.

De manière pratique, elles sont classées en deux rubriques :

=> Les opérations globalisées, qui correspondent aux travaux d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal.

=> Les opérations plus importantes faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle.

a) Les opérations globalisées : 15 251 219 €

Leur ventilation par fonction est la suivante :

Chapitre 900 – *Services généraux des administrations publiques locales* 4 225 889 €

Sont regroupées dans ce chapitre les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, d'acquisition de matériels et de fournitures de bureau, d'équipements informatiques, d'entretien du parc automobile, les travaux dans les cimetières, les mises aux normes de sécurité, etc.

Dont:

Centre informatique	1 205 863 €
Travaux de bâtiments	860 264 €
Rénovation parc des chaufferies	130 000 €
Sécurité installations électriques	100 000 €
Installations téléphoniques	100 000 €
Service hygiène et sécurité	100 000 €
Aménagement et grosses réparations écoles	120 000 €
Travaux de bâtiments commission de sécurité	90 000 €
Aménagement des services	100 000 €
Atelier réparation automobile	100 000 €
Bâtiments associatifs	140 000 €
Engins et véhicules utilitaires	183 884 €
Matériel de transport	150 000 €
Cimetières	321 223 €

Chapitre 901 – sécurité et salubrité publiques **141 227 €**

Dont :

- Médiation : 65 000 €
- Police Municipale : 70 684 €
- Service Communal d'Hygiène et de Santé : 5 543 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation **1 571 992 €**

Dont :

- Travaux de bâtiment dans les écoles : 492 000 €
- Acquisition de mobilier et matériel des les écoles : 250 000 €
- Matériel informatique écoles 1er degré 100 000 €
- Restauration scolaire 110 000 €
- Travaux de bâtiments : 200 000 €
- Logements de fonction : 105 000 €

Chapitre 903 – Culture **806 415 €**

Dont

- Service Archéologie : 144 500 €
- Cité du Livre : 39 014 €
- Monuments classés : 72 809 €
- Petites allumettes : 80 000 €
- Ecole supérieure d'Art : 38 120 €
- Conservatoire Darius Milhaud : 46 466 €
- Bâtiments culturels 40 000 €
- Aménagement locaux ancien archevêché 70 000 €
- Acquisitions oeuvres d'art 50 000 €
- Equipements beaux arts 53 635 €

Chapitre 904 – Sports et Jeunesse **973 000 €**

Dont :

- Bâtiments sportifs : 200 000 €
- Gymnases : 265 000 €
- Stades : 242 000 €
- Equipements sportifs et loisirs : 176 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé **410 500 €**

Dont :

- Services et Centres Sociaux : 205 000 €
- Accessibilité handicapés : 90 500 €
- Travaux des bâtiments commission de sécurité : 40 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains, Environnement **6 883 196 €**

Dont :

- Voirie et réseaux : 2 794 629€
- Eclairage public : 339 700 €
- Signalisation, Circulation, Sécurité Routière : 522 626 €
- Programme pour les CIQ : 432 708 €
- Espaces verts, promenades, reboisement : 205 000 €
- Mobilier urbain extra-muros : 454 993 €
- Aménagement espace public : 303 000 €
- Balayage, enlèvement graffitis : 326 762 €
- Confortement d'ouvrages d'Art : 350 000 €

Chapitre 909 – Action Economique **89 000 €**

Chapitre 917 – Opérations sous mandat (y compris les travaux effectués d'office pour le compte de tiers) **150 000 €**

b) Les opérations faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle et les projets structurants : **23 315 043 €**

Chapitre 900 – Services généraux : **3 200 000 €**

Dont :

- Château de l'horloge : 3 000 000 €
- Gestion individualisée du temps de travail 200 000 €

Chapitre 902 – Enseignement, formation : **2 222 043 €**

- Contrat de plan U3 M 1 372 043 €

Dont :

- Faculté de lettre: Accueil centre lettre 609 796 €
- Construction piscine universitaire 762 246 €

Chapitre 903 – Culture : **2 910 000 €**

Dont :

- Eglise de la Madeleine : 500 000 €
- Hôtel Meynier d'Oppède: 250 000 €
- Façade Hôtel de Ville 310 000 €
- Hôtel château Renard 400 000 €
- Hôtel de Pontevès 300 000 €
- Aménagement dépôt 400 000 €
- Chapelle Sainte Catherine de Sienne 150 000 €
- Dépôt conservation oeuvres muséales 150 000 €
- Chapelle de la Consolation 100 000 €

Chapitre 904 – Sports et Jeunesse : **3 897 000 €**

Dont :

- Club House Val de l'Arc 1 000 000 €
- Club House Tennis du Jas de Bouffan 305 000 €
- Gymnase Louison Bobet : 900 000 €
- Piste athlétisme stade Carcassonne 812 000 €
- Terrain synthétique Val de l'Arc 1 000 000 €

Chapitre 906 – Famille : **1 100 000 €**

Dont :

- Crèche Agora Provence : 1 100 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains – **9 986 000 €**

Environnement

Dont :

- Réserves foncières : 2 540 000 €
- Restructuration du Forum des Cardeurs 1 700 000 €
- Projet ANRU 1 200 000 €
- Travaux ZAC Sextius-Mirabeau : 3 000 000 €
- Plan local d'urbanisme : 600 000 €
- Rue Maréchal Joffre 346 000 €
- Parc Corsy 100 000 €

IV – LES INVESTISSEMENTS PREVUS PAR LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2010

Complémentairement aux **41 407 721 €** de dépenses d'équipement prévus par le budget Ville, il faut également tenir compte des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

D'autres organismes, tous liés à la commune à des degrés divers, sont en effet appelés à investir sur ce même territoire.

Il s'agit en premier lieu des budgets annexes des Eaux et de l'Assainissement, puis de la Communauté du Pays d'Aix dont la Ville d'Aix-en-Provence est la composante principale.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes :

Service des Eaux	6 050 000 €
Service de l'Assainissement	18 313 000 €
TOTAL	24 363 000 €

Dépenses d'équipement prévues par la C.P.A :

De son côté, la CPA prévoit pour 2010 l'inscription de plus de 9 M€ de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal, dont on peut citer parmi les plus importantes :

➤ ANRU Aix	500 000 €
➤ Pôle d'activités	1 023 112 €
➤ Pioline, giratoire Aubépine	1 000 000 €
➤ Réhabilitation ZA Pioline, Avenue du Vair	500 000 €
➤ Salle de spectacle	247 218 €
➤ Piscine Yves Blanc	480 000 €
➤ Réserves + ateliers Musée Granet	210 000 €
➤ Parc relais route de Sisteron	1 200 000 €
➤ Parc relais Trois Sautets	100 000 €
➤ Gare routière	700 000 €
➤ Parc Malacrida	200 000 €
➤ Couloirs bus centre ville	300 000 €
➤ Aix plan Alliane – Les Milles	1 700 000 €
➤ Couloir bus RD9 – A51	249 000 €

Cumulés avec nos propres prévisions budgétaires c'est en fait la somme de 74 M€ qui sera effectivement investie en 2010 sur le territoire aixois.



En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 9 Décembre 2009 et de décider :

- **D'APPROUVER, par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget.**
- **DE MAINTENIR les taux d'imposition à la taxe d'habitation à 18,94 % celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,64 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %.**
- **D'APPROUVER les attributions de subventions telles qu'elles figurent dans l'annexe au budget primitif 2010.**